

Direction Commande publique

**OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT N° 1 A L'ACCORD-CADRE ' ENTRETIEN
DES VETEMENTS DE TRAVAIL ' N° 202109 - LOT 1 ENTRETIEN DES
VETEMENTS DE TRAVAIL HORS SERVICES SCOLAIRES ET POLICE
MUNICIPALE**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L.2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu la délibération n° CM-2020-214 du 07 décembre 2020 portant constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville d'Annonay, son centre communal d'action sociale, Annonay Rhône Agglo et désignation de la Ville d'Annonay comme coordonnateur dans le cadre du présent marché,

Vu la décision n° DM-2019-01 en date du 03 janvier 2019 relatif à la conclusion du présent marché,

Considérant qu'il convient d'ajouter des nouveaux prix au bordereau des prix unitaires (B.P.U),

DECIDE

Article 1

La conclusion d'un avenant n°1 au marché cité en objet avec ESAT DU HAUT VIVARAISS sise 863 route de la Chomotte à ROIFFIEUX (07100) concernant l'ajout de nouveaux postes de prix unitaires (lavage et marquage des blouses et tuniques).

Le montant du présent lot reste inchangé.

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société désignée ci-dessus.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

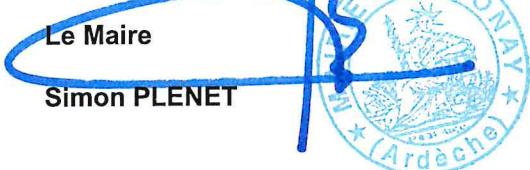
Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2020 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le

20 décembre 2021

Le Maire

Simon PLENET



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :